

Avis public

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté le règlement suivant à sa séance extraordinaire du 24 avril 2014 :

RCA-101-2 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2014)

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 28 avril 2014

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté le règlement suivant à sa séance extraordinaire du 24 avril 2014 :

RCA-101-2 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2014)

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 28 avril 2014

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement